

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 13 février 2023

**CD20230213_1
id. 597**

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30

Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme RBAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT PRÉVISIONNEL
DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel (institut médico-pédagogique du Tarn-et-Garonne) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, l'institut médico-éducatif et professionnel est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, et prévoit, conformément aux articles R.314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'état réalisé des recettes et des dépenses doit satisfaire les conditions suivantes :

- l'état des prévisions des recettes et des dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- en cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte l'équilibre réel défini comme suit :
 - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
 - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
 - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
 - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
 - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

I – Présentation du projet de l'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 :

Dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2023 de l'Agence régionale de santé et de l'affectation du résultat 2022, il est donc proposé de se prononcer sur un état réalisé des recettes et des dépenses 2023 « provisoire » permettant de voter les crédits nécessaires à la continuité du service.

Après la validation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) en lieu et place du compte administratif, la reprise du résultat de l'exercice 2022 s'effectuera lors de la session du vote de la décision modificative n° 1. L'état réalisé des recettes et des dépenses « définitif » validé par l'Agence régionale de santé, sera présenté lors du vote de la décision modificative n° 2.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 s'élève à 2 923 271 € en dépenses et à 2 786 554 € en recettes.

Le montant estimatif de la dotation annuelle 2023 attendu de l'Agence régionale de santé est évalué à 2 631 379 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Comptes 606	Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement)	223 880 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 611	Prestations de services avec des entreprises.....	10 600 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Comptes 624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	48 246 €
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions.....	1 500 €
Comptes 626	Frais postaux et frais de télécommunications.....	6 500 €
Compte 6287	Divers-remboursement de frais.....	39 200 €
Compte 6288	Autres frais	22 350 €
	Sous-total des dépenses du groupe I.....	352 276 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

<u>Compte 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	58 068 €
<u>Compte 64</u>	<u>Charges de personnel.....</u>	2 276 332 €
Sous-total des dépenses du groupe II.....		2 334 400 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 613	Locations.....	8 360 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	63 110 €
Comptes 618	Divers.....	1 310 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques.....	1 425 €
<u>Comptes 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	1 000 €
<u>Compte 65</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	
Comptes 657	Subventions.....	316 €
Comptes 658	Charges diverses de gestion courante.....	50 €
<u>Opération d'ordre</u>		161 024 €
Sous-total des dépenses du groupe III.....		236 595 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	2 923 271 €
--------------------------------------------------	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73</u>	<u>Dotations et produits de tarification</u>	
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	2 631 379 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et de la famille (amendement CRETON, majeur handicapé).....	75 685 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	2 707 064 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	
Comptes 708	Produits des activités annexes.....	5 902 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>	
Compte 744	FCTVA	500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	7 200 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....	500 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
Compte 754	Remboursements de frais.....	35 238 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	49 340 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	
Compte 777	Quote-part des subventions d'investissement	15 150 €
Compte 78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.....	15 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III.....	30 150 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....		2 786 554 €

Déficit prévisionnel 2023	
(sans reprise des résultats).....	136 717 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 est en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement et se présente comme suit en investissement :

<u>DÉPENSES</u>		
<u>Comptes 20 Immobilisations corporelles</u>		
Compte 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences.....	1 000 €
<u>Compte 21 Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135	Installations Générales, Agencements, Aménagement des Constructions	10 000 €
Compte 2154	Matériel.....	20 000 €
Compte 2182	Matériel de transport.....	60 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique.....	8 000 €
Compte 2184	Mobilier.....	12 000 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	5 000 €
<u>Compte 23 Travaux en cours</u>		
Compte 2313	Constructions en cours.....	435 000 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	551 000 €
-------------------------------------------------	------------------

Le détail des investissements prévus à l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2023 sera inclus dans le plan pluriannuel d'investissement 2023-2027 qui sera présenté à l'Agence régionale de santé.

RECETTES

Total des recettes nouvellement inscrites	0 €
Capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice	-5 843 €
Prélèvement sur le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	556 843 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	551 000 €

II – Affectation des résultats :

Lors de la décision modificative 2023, les résultats de fonctionnement de 2022 feront l'objet d'une affectation. En effet, en gestion « état réalisé des recettes et des dépenses », le résultat est repris dès l'exercice suivant, et non plus en N+2.

III – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire :

Comme chaque année, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale OCCE (office central de la coopération à l'école) des Landes.

Le montant de cette subvention pour l'année 2023 est fixé à 316 €. Elle permettra de financer des livres et fournitures diverses en complément de ceux fournis par l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage, étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe ;
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 316 € à verser à l'association départementale de l'office central de la coopération à l'école des Landes, et en conséquence inscrit les crédits correspondants sur l'article budgétaire 6578.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL